

Il est frappant de constater que cette hausse importante ne représente que ce faible pourcentage de la production globale du Canada provenant des raffineries de l'Est du Canada. Si l'on imposait des contrôles plus sévères sur le brut, nous pourrions peut-être employer à notre avantage le surplus de capacité des raffineries de l'Ouest du Canada. Comme le faisait remarquer le député de Waterloo-Cambridge, nous devrions au Canada raffiner plus de notre pétrole brut.

Je conteste également que le gouvernement actuel se retranche derrière l'Office national de l'énergie. A ce sujet, je réitérerais simplement ce que le ministre a indiqué dans sa réponse, à savoir que l'Office national de l'énergie a été institué par une loi du Parlement, qui lui conférait des pouvoirs précis, et que le gouvernement est obligé, jusqu'à avis contraire, d'apporter son soutien à cet office. On a certes tout lieu de féliciter cet office de la façon dont il s'est acquitté par le passé de ses obligations.

J'aimerais maintenant en venir aux lignes directrices dont a parlé le ministre cet après-midi. Il a indiqué que, malgré les pouvoirs de l'Office national de l'énergie en ce qui concerne l'oléoduc du Mackenzie, il était prêt à étudier ces lignes directrices pour le compte de l'Office afin de déterminer si cet oléoduc était opportun. Le ministre a dit être disposé à renvoyer la question au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics qui pourrait étudier le problème. Je félicite le ministre de cette déclaration et je m'empresse d'ajouter que les membres de ce comité seront prêts et disposés à examiner ces principes directeurs.

Permettez-moi de passer aux observations du député de York-Simcoe. Je conteste énergiquement tout son discours. J'ai entendu tous les discours sur la question et je n'y ai décelé aucune manifestation d'antiaméricanisme. Personne n'a attaqué les États-Unis à la Chambre cet après-midi et nul propos n'ajoute foi à ceux du député de York-Simcoe qui a prétendu que le discours du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles était l'expression d'un sentiment antiaméricain. Nous avons déjà entendu des paroles démagogiques du genre et je soutiens qu'elles ne sont pas de mise en cette enceinte. Nos rapports avec nos amis du Sud ont toujours été amicaux et nous avons toujours cherché à protéger notre intérêt national. Je ne vois pas comment les remarques du député de York-Simcoe se concilient avec ce souci.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a soutenu que nous devrions renoncer à l'esprit de parti, afin d'analyser ce très grave problème. Il a révélé que tous les partis s'inquiétaient vivement de ce problème et étaient en train d'étudier ses divers aspects. Je prétends que ce plaidoyer a été neutralisé par l'attitude du député de York-Simcoe exprimée en termes fracassants. Il s'est ensuite efforcé, en invoquant les arguments les plus sinieux, de protéger l'intérêt des grandes sociétés de pétrole. Je me contente de lui dire bravo.

**M. Stevens:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

#### *Régie des produits pétroliers*

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) invoque le Règlement.

● (2020)

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons malheureusement pas recourir au hansard d'aujourd'hui, mais je rappelle au député qu'à l'étape de la présentation de la motion, on a déclaré que nous n'avions pas de politique nationale sur le pétrole, que notre politique était conçue par les Américains, que nous n'exportions pas aux États-Unis mais que ce pays se servait du Canada comme d'un robinet.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il ne s'agit pas ici d'un rappel au Règlement.

**M. l'Orateur adjoint:** Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'un point de controverse, et il a été exposé.

**M. Blais:** Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain et le représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles nous ont fait des exposés particulièrement instructifs sur les événements des années précédentes et la raison de la situation actuelle. Ils ont tenté d'y trouver une solution et, de ce fait, ont droit à nos félicitations. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles admet que les solutions proposées sont à court terme et il a raison là-dessus.

A en juger d'après le genre de solution proposé aux paragraphes (a), (b) et (c) de la motion, il est évident que le député cherchait à amorcer un débat et à se rendre compte du point de vue des autres représentants. Il n'a pas proposé ces solutions comme décisives, cela ne fait pas de doute, car s'il avait su à quoi elles aboutiraient en fin de compte, il n'aurait sûrement pas présenté une motion comme celle-là. Dans le paragraphe (a), le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles exhorte le gouvernement à prendre des dispositions immédiates pour donner suite aux mesures qu'il propose. Mais il n'apporte aucune preuve, en ce qui concerne le paragraphe (a), de l'existence de rapports directs entre la quantité d'exportation d'essence et la prise en charge de réserves connues de pétrole brut au Canada. Les indications fournies à ce sujet par le député prouvent le contraire. Tout le pétrole exporté a vraiment été exporté des raffineries dans l'Est du Canada. C'était du pétrole importé, conformément à la politique de la vallée de l'Outaouais adoptée par l'ancien gouvernement.

Dans la seconde mesure que le député propose, il dit qu'il devrait exister un régime de deux prix. Mais il n'a pas précisé, tout au moins à ma connaissance, quel genre de régime de deux prix il envisage. S'agit-il d'un régime de deux prix au moyen d'une augmentation à la source et d'une subvention à l'usager dans notre pays? C'est une solution. Ou s'agit-il d'une taxe à l'exportation imposée par le gouvernement fédéral? Cela serait une autre solution. Ou s'agit-il en fait d'un régime de deux prix créé par l'Office de conservation de l'énergie de l'Alberta et, dans ce cas, quel serait le rôle de l'Office national de l'énergie? Le député n'envisage pas les diverses solutions possibles. Cela me porte à croire qu'il a cherché à engager un débat.